



Litige avec un fournisseur aux USA

Par **comfrance**, le **03/03/2013** à **16:29**

Bonjour,

Nous sommes un commerce en ligne, basé en France, depuis 2006.

Notre premier fournisseur était américain et nous avons passé régulièrement des commandes avec lui, pendant 5 ans, sans autres soucis que quelques retards de livraisons.

Début 2011, nous avons passé deux commandes concernant la collection printemps-été, d'une valeur totale d'environ 11 000 \$.

A ce jour (début 2013) nous n'avons ni reçu nos commandes, ni un remboursement.

L'entreprise américaine nous a tout d'abord demandé de patienter, et de patienter encore. Et ils ont fini par ne plus répondre à nos mails ni au téléphone.

Du temps a passé, et notre comptabilité ne peut plus se permettre cet argent dans la nature.

Seulement nous ne savons pas quels sont les recours possibles ni dans quel ordre nous devons commencer.

merci pour toute l'aide que vous pourrez nous apporter.

Cordialement.

Par **lexconsulting**, le **13/03/2013** à **20:52**

Bonjour

Avez-vous vérifié si votre fournisseur existait toujours ?

A quelle juridiction avez vous soumis vos litiges éventuels ? françaises ou US ?

A vous lire éventuellement

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>

Par **kbouhaouala**, le **19/11/2014** à **11:02**

Bonjour

Je pense que votre situation s'apparente à une rupture brutale des relations commerciales et c'est régi par le droit français.

<http://www.avocat-ribes.com/avocat-commerce-international.php>

Bonne chance et bonne continuation